



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017**

**Présents** : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DUVAL Denis, GEORGES Marie-Ange, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, PAOLETTI Cécile, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier  
**Absents** : CHATARD Annie, DEROSE David, ESTIENNE Bernard, MELANO Yolène, SANNA Magali  
**Procurations** : ESTIENNE Bernard à CHATARD Hervé et CHATARD Annie à MARIGNANE Gérard  
**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2017**

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

**I – DEMANDE DE SUBVENTION POUR RESTAURATION DU RETABLE AUPRES DE LA DRAC**

Monsieur le Maire rappelle que le retable en bois doré polychrome de l'Eglise paroissiale datant du XVII<sup>ème</sup> siècle était en restauration afin de pouvoir entreprendre le dégagement des repeints.

L'atelier Cyril AUGIER (Avignon) auquel le travail avait été confié, n'a pas pu mener à terme cette restauration et a transféré le retable à l'atelier de Philippe Hazaël-Massieux.

Il rappelle que cette œuvre fait partie du patrimoine des Verdièrois et qu'elle date de 1640. Elle est inscrite comme objet mobilier classé au titre des monuments historiques et à ce titre la Commune peut bénéficier d'une aide financière allouée par la Direction des Affaires Culturelles représentant 30 % du montant total HT des travaux qui s'élève 27 772 € (33 326,40 TTC) selon le devis établi par Isabelle DEVERGNE, restauratrice d'objets d'art.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2017 à l'article 2316 et propose de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

**II - DESIGNATION DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE L'ECOLE VICTOR PASTORELLO – 2<sup>EME</sup> TRANCHE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 45/2015 qui adoptait l'Agenda d'accessibilité programmé (ADAP). Dans ce cadre, un appel d'offres a été ouvert pour effectuer des travaux d'aménagement de la nouvelle entrée à l'école Victor Pastorello et l'installation d'un ascenseur

Il fait part à l'assemblée des résultats des travaux de la commission d'Appel d'offres qui s'est réunie : le 15 mars 2017 pour l'ouverture des enveloppes et le 29 mars 2017 pour déterminer le choix de l'entreprise en présence de Mme DURET-BLACAS, architecte et suite à son analyse.

Il informe l'assemblée que 2 offres ont été enregistrées pour le Lot n° 1 et que le Lot n° 2 (ascenseur) a été déclaré infructueux du fait de l'absence d'offres.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner le choix de l'entreprise TAVERNES CONSTRUCTION sur le lot n°1 Terrassement - Gros œuvre- Aménagements extérieurs

Le montant total du marché s'élève à : 46 937 € HT + 8000 € HT d'option.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

### III - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

#### Compte administratif de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune pour l'année 2016 dont le résultat de clôture présente un excédent de **1 549 037,48 €** et qui se résume par le tableau ci-dessous :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés		70 640,41 €		1 244 524,21 €		1 315 164,62 €
Affectations de résultat			207 290,59 €			
Opérations de l'exercice	270 173,77 €	409 804,79 €	1 074 125,16 €	1 344 078,13 €	1 344 298,93 €	1 753 882,92 €
<b>Totaux</b>	<b>270 173,77 €</b>	<b>480 445,20 €</b>	<b>1 281 415,75 €</b>	<b>2 588 602,34 €</b>	<b>1 551 589,52 €</b>	<b>3 069 047,54 €</b>
Résultats de clôture		210 271,43 €		1 307 186,59 €		1 517 458,02 €
Restes à réaliser	96 050,20 €	127 629,66 €				31 579,46 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>366 223,97 €</b>	<b>747 705,88 €</b>	<b>1 074 125,16 €</b>	<b>2 588 602,34 €</b>	<b>1 440 349,13 €</b>	<b>2 989 386,61 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>						<b>1 549 037,48 €</b>

#### Compte administratif de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le compte administratif de régie de l'eau et de l'assainissement résumé dans le tableau ci-dessous :

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	18 907,09 €			90 563,60 €	71 656,51 €	
Affectations de résultat			90 563,60 €		90 563,30 €	
Opérations de l'exercice	113 572,18 €	123 025,52 €	87 311,17 €	139 129,29 €	200 883,35 €	262 154,81 €
<b>Totaux</b>	<b>113 572,18 €</b>	<b>123 025,52 €</b>	<b>177 874,77 €</b>	<b>229 692,89 €</b>		<b>61 271,46 €</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>132 479,27 €</b>	<b>123 025,52 €</b>	<b>177 874,77 €</b>	<b>229 692,89 €</b>	<b>310 354,04 €</b>	<b>352 718,41 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>						<b>42 364,37 €</b>

Le Maire sort de la salle du conseil, les comptes administratifs du budget de la commune 2016 et du budget de l'eau et de l'assainissement sont soumis à l'approbation du Conseil.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire est rappelé.

Madame DEBORDEAUX fait remarquer que dans le tableau page 23 il apparait que le montant affectée à l'investissement 2016 s'élève à 207 290,59 €. Or il lui semble que l'opération était inutile en raison de l'excédent d'investissement dégagé en 2015 à savoir 70 640,41 € et un résultat de clôture excédentaire 2016 de 139 631,02 €

Soit un excédent global de 210 271,43 €. De plus, le montant des restes à réaliser 2016 présente un excédent de 31 579 €.

Monsieur CHARRAT répond que l'affectation a bien été actée par une délibération du conseil municipal.

Monsieur ROGIER ajoute que de toute manière les investissements 2017 nécessiteront un virement de la section de fonctionnement.

Madame SANDJIVY demande la raison pour laquelle lors de la réunion préparatoire du budget il a été dit qu'il n'y avait pas de restes à réaliser. Elle remarque que certaines subventions d'investissement réalisées en 2015, et notamment celle concernant la cuisine du restaurant scolaire, figurent dans les restes à réaliser en recettes.

#### **IV- VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal en application de la loi du 10 janvier 1980, de se prononcer et de fixer le taux des 3 taxes constituant l'imposition directe locale.

Il propose de ne pas effectuer d'augmentation en 2017 sur les trois taxes : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti. Il rappelle que le produit attendu inscrit sur le budget primitif 2017 s'élève à 643 443 €

Monsieur le Maire propose de retenir les montants portés au tableau ci-dessous, à savoir :

<b>Désignation des taxes</b>	<b>Taux</b>	<b>Base d'imposition</b>	<b>Produit</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	9.73%	3 579 000	348 237 €
<b>TAXE FONCIER BATI</b>	12.20%	2 156 000	263 032 €
<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	46.97%	68 500	32 174 €
<b>Total</b>		-	<b>643 443 €</b>

Monsieur CHARRAT propose, compte tenu de l'excédent de fonctionnement, de diminuer le taux de la taxe d'habitation.

VOTE : 14 voix POUR – 1 voix CONTRE (M. CHARRAT)

#### **V- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2017, résumé dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 514 792,84 €</b>	<b>2 514 792,84 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 589 572 ,25 €	1 557 992,79 €
<i>Restes à réaliser</i>	96 050,20 €	127 629,66 €
<b>Totaux</b>	<b>1 685 622,45 €</b>	<b>1 685 622,45 €</b>

VOTE : 13 voix POUR – 1 voix CONTRE (M. CHARRAT) – 1 abstention (M. MATHIEU)

#### **V- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2016, résumé dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
<b>EXPLOITATION</b>	<b>137 346,37 €</b>	<b>137 364,37 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 312 300,16 €</b>	
<i>Restes à réaliser</i>		
<i>Solde d'exécution</i>	9 453,75 €	
<b>Totaux</b>	<b>1 321 753,91 €</b>	<b>1 321 753,91 €</b>

VOTE : 14 voix POUR – 1 voix CONTRE (M. CHARRAT)

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

- **M. CHARRAT** explique les raisons de son vote « contre » du BP2017. Il dit que le budget manque d'ambition, que l'excédent de fonctionnement devrait permettre plus de réalisations, notamment concernant les chemins, le montant affecté n'est pas suffisant et qu'il serait pertinent de faire un diagnostic pour déterminer l'état des chemins, il dit également son désaccord concernant les emprunts sur le budget de l'eau et général pour l'aménagement de la mairie, avec pour effet l'endettement de la commune alors que l'excédent est d'un peu plus 1 million d'euros.

- **M.ROGIER** indique que la réserve sera utilisée pour de prochains projets qui sont peu subventionnés notamment l'acquisition des terrains pour la nouvelle station d'épuration de la Mourotte, la réalisation de la STEP, l'amélioration de la STEP du village....

- **M. MARIGNANE** dit qu'une expertise sera réalisée par l'ONF qui établira un plan d'égoutage global, ce qui améliorera à terme l'état des chemins.

- **M. MATHIEU** dit que le budget n'est pas ambitieux. Il y a urgence de rendre le village attractif notamment le centre ancien devrait être valorisé et qu'il faut profiter des faibles taux bancaires et de l'excédent.

- **Mme DEBORDEAUX** rappelle qu'un recensement a été fait avec l'aide de la Communauté de Communes pour déterminer les logements vacants dans le centre du village. Les propriétaires ont été destinataires d'une information précisant les avantages pour réhabiliter ces logements non conformes à la location.

- **M. BLANC** dit qu'un dossier est en préparation pour que la commune soit reconnue SPR « Site patrimonial remarquable » pour bénéficier d'avantages.

- **M. CHATARD** informe l'assemblée que La Verdière est de nouveau classée en ZRR (zone de revitalisation rurale).

- **Mme GEORGES** demande si la place centrale sera dégagée pour la Fête de la Musique ?

- **M. CHATARD** répond qu'il va recevoir la personne concernée.

- **M. MARIGNANE** informe que le SYMIELECVAR propose l'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques. Il précise que le montant moyen d'investissement pour une borne serait de 10 000 € HT et que l'ADEME prendra en charge 50 % et le SYMIELEC Var 10 %, reste à la charge de la commune 4000 € plus les frais de raccordement au réseau électrique. Cela représenterait un atout pour le tourisme et favoriserait les commerces de notre village.

*La séance est levée à 20 heures 50'*

